

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires visent à aligner la stratégie financière et budgétaire pluriannuelle avec le projet politique de la collectivité.

#### ***Le contexte des orientations budgétaires 2022***

Le Président du Conseil régional souligne que l'exercice des orientations budgétaires pour l'année 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance économique accompagné de nombreuses incertitudes. Outre l'incertitude liée à l'évolution des risques sanitaires, la reprise économique pourrait notamment être impactée par les tensions sur matières premières, les difficultés de recrutement, les effets de bulles financières, la baisse des aides financières introduites en raison de l'épidémie de Covid-19, etc.

#### ***Le projet politique de la Région Bretagne***

Trois défis avaient été identifiés dans la démarche Breizh COP, à savoir le défi du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, le défi de la cohésion sociale et le défi de l'équilibre territorial. Pour relever ces défis, les enseignements des crises sociales et sanitaires vécus ces derniers mois devront également être pris en compte. Les crises des gilets jaunes, de la pandémie et du confinement montrent l'importance du bien vivre, la priorité à donner à la justice sociale et l'urgence démocratique.

En réponse à ces défis, le Président du Conseil régional précise que le projet de mandat s'inscrit dans les orientations de la Breizh COP. Ainsi, il affiche sa volonté de placer cinq objectifs prioritaires au cœur de toutes les politiques régionales :

- l'accélération des transitions climatiques et écologiques ;
- la prise en compte des enjeux et défis sociaux ;
- la prise en compte des enjeux de l'équilibre territorial ;
- la prise en compte des attentes de la jeunesse ;
- la vitalisation de la démocratie locale et la participation.

Le Président du Conseil régional pose quelques principes de méthode pour mener à bien ces cinq objectifs. Sont notamment mis en avant la nécessaire articulation entre les enjeux de court terme et de long terme, le souhait de limiter et mutualiser les schémas régionaux ainsi que l'importance des partenariats avec les acteurs publics comme privés pour réussir le projet régional.

#### ***La stratégie financière et budgétaire de la Région Bretagne***

A l'issue d'une situation budgétaire et financière rendue exceptionnelle par la crise sanitaire, le Président du Conseil régional exprime ses perspectives en matière d'épargne, d'endettement, d'investissement, mais aussi de fonctionnement.

Plus précisément, s'agissant des recettes, le Président du Conseil régional souligne les faibles perspectives des ressources régionales et alerte sur la volatilité de ces ressources. Il est estimé un rythme d'évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an en moyenne sur la période 2022-2027.

S'agissant des dépenses, le Président du Conseil régional propose pour la période 2022-2027 une enveloppe d'investissement à hauteur de 2,8 Md€ et des dépenses de fonctionnement s'élevant à 7,8 Md€. Pour l'année 2022, les dépenses d'investissements et de fonctionnement sont respectivement estimées à 467 M€ et 1,3 Md€. Ces estimations visent à conserver la soutenabilité du cadre financier régional.

Enfin, la démarche d'évaluation des dépenses au regard de leur impact climatique lancée par le Conseil régional est considérée comme une priorité politique pour construire le monde d'après. Il est précisé que cette classification des dépenses régionales figurera en annexe du budget 2022.

Le débat d'orientations budgétaires pour 2022 est le premier d'une nouvelle mandature. Il porte naturellement sur l'année à venir, mais il s'inscrit aussi dans une perspective pluriannuelle qui est celle d'un mandat de plus de 6 ans.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la présentation riche d'informations des orientations budgétaires pour 2022, éclairées par des tableaux et graphiques facilitant la compréhension du présent comme des tendances décrites jusqu'au terme du mandat. Il exprime toutefois une certaine complexité de lecture rencontrée dans une présentation se référant successivement à trois grands défis assortis de trois enseignements complémentaires, trois grandes orientations stratégiques, deux éléments de méthode, et cinq objectifs prioritaires.

Il partage le regard porté par le Président du Conseil régional sur l'intérêt d'un exercice des orientations budgétaires portant sur une durée longue, celle de la nouvelle mandature, et destiné à refléter le projet politique régional. Le caractère politique des orientations budgétaires 2022 témoigne de la volonté d'inscrire la lutte contre le changement climatique comme une priorité aux côtés d'enjeux sociaux et démocratiques. En cela, cet exercice budgétaire va dans le sens des demandes exprimées par le CESER dans ses avis et études.

### ***Un contexte incertain***

Si le péril sanitaire reste présent, le CESER ne peut qu'apprécier la forte relance en cours depuis plusieurs mois, plus rapide et plus accentuée qu'il était permis d'espérer, avec des données propres à la Bretagne plus positives encore que celles de niveau national. Comme l'observe le Conseil régional, le CESER reste cependant inquiet vis-à-vis des difficultés, autres que sanitaires, pouvant freiner ce mouvement, qu'il s'agisse de problèmes de recrutement rencontrés dans divers métiers, ou de la disponibilité de matières premières par exemple. Il invite donc le Conseil régional à rester très attentif aux vicissitudes du moment, tout en préservant le potentiel de réactivité dont il a su faire preuve.

Les incertitudes pesant sur les prévisions ne peuvent qu'être partagées, qu'il s'agisse de l'évolution de la situation sanitaire, des dangers liés à des tensions géopolitiques exacerbées, des conséquences de la sortie de politiques monétaires particulièrement accommodantes, du risque d'inflation, des effets de l'endettement des Etats, des élections en France en 2022... Le CESER partage aussi les inquiétudes sur les situations de pauvreté rencontrées, et les risques sociaux pouvant en découler, susceptibles eux aussi de fragiliser les perspectives d'activité et la cohésion sociale.

Le Président du Conseil régional exprime aussi sa déception face à des relations contrariantes avec l'Etat, qui n'a pas confié le rôle attendu aux Régions. Pour autant, si les pouvoirs publics ont choisi d'autres voies pour répondre à l'urgence, le moment est sans doute venu d'en tirer les leçons, d'apprécier ce que les Régions ont su faire avec leurs propres moyens, et d'obtenir dans une période d'accalmie relative des dispositions qui n'ont pas été retenues plus

tôt. Comme le CESER l'a déjà exprimé dans de précédents avis, la différenciation et l'expérimentation pour mener à bien les missions régionales restent ainsi à promouvoir.

### ***Un projet de mandat ambitieux***

Le CESER constate que le projet de mandat reste fidèle aux orientations de la Breizh COP, et partage pleinement l'idée que les priorités définies doivent être revisitées pour tirer les enseignements des dernières crises et les intégrer dans les nouvelles orientations stratégiques. Les trois défis identifiés ne peuvent qu'être soutenus : dérèglement climatique et risque d'effondrement de la biodiversité ; cohésion sociale ; équilibre territorial. Ces défis paraissent judicieusement renforcés par l'importance qui devra être accordée à la santé, la préoccupation sociale et l'urgence démocratique. Sur ces trois axes prioritaires, il convient de préciser que :

- le Conseil régional explique retenir l'angle de la santé dans une acception large, incluant le bien vivre, l'environnement, et l'attention portée aux personnes. L'ambition est grande, exigeante, et le CESER l'accueille très positivement, en insistant sur la nécessité de veiller à l'équilibre territorial ;
- la préoccupation sociale est vue, par le Conseil régional, comme une condition absolue de la réussite des transitions comme de la performance économique. Le CESER soutient naturellement toutes les actions visant à réduire les inégalités. Il rappelle l'importance qu'il attache à la jeunesse, tout en appuyant la démarche vis-à-vis des personnes en situation précaire, en soutien aux départements et autres acteurs. Il invite la Région à aller au-delà, en se préoccupant également des situations de handicap ;
- au regard de l'urgence démocratique, qui nécessite de tirer les leçons des récents mouvements sociaux et du désintérêt de plus en plus profond manifesté par les citoyens pour la chose publique, le CESER considère au même titre que le Conseil régional que la cohésion sociale constitue un vecteur essentiel pour le progrès et les transitions. Cela suppose d'agir pour rétablir la confiance et repousser les confrontations et les risques d'échec.

Le CESER trouve également, dans la mise en œuvre du projet de mandat, le souci de développer cinq objectifs prioritaires transversaux mentionnés précédemment. Il avait exprimé la difficulté croissante à suivre le déroulement de certaines politiques du fait de leur caractère de plus en plus transverse, ce qui appelle par ailleurs à la refonte de la Nomenclature stratégique par programme. L'ensemble de ces priorités transversales retient l'attention, et le CESER apportera volontiers sa contribution à leur réalisation, comme dans le cadre de la double saisine adressée par le Président du Conseil régional concernant les indicateurs de développement, d'une part, et la participation citoyenne, d'autre part.

Au-delà, le CESER exprime son intérêt pour les travaux qui seront conduits dans différents domaines tels le budget vert, le futur Haut conseil pour le climat, la mise en œuvre de la conditionnalité des aides, la mise à jour du SRADDET, les critères d'évaluation des politiques régionales...

Dans son ensemble, il sera évidemment attentif au contenu du budget primitif, d'autant plus que le début du nouveau mandat s'inscrit dans un contexte budgétaire qui reste fortement contraint, d'où l'importance de la définition des priorités, comme de la qualité des partenariats mis en œuvre, ou du renforcement de l'évaluation de l'action publique.

### ***Une approche méthodologique exigeante***

Les principes de méthode décrits sont exigeants, et le CESER les partage. Il faut bien sûr savoir concilier le court terme, voire l'immédiateté, avec le moyen et long terme. Comment ne pas encourager l'effet d'entraînement que peut jouer la Région ? En outre, comment ne pas approuver la recherche de mutualisation et d'intégration des différents schémas régionaux en vigueur ? Comment ne pas encourager également tous les partenariats utiles afin de partager des démarches les plus cohérentes et efficaces possibles ?

***Des ressources régionales impactées par la crise sanitaire dont les perspectives d'évolution sont estimées à 1 % par an en moyenne sur la période 2022-2027***

En ces temps de déficit et de niveau de dette plus élevés que jamais au niveau de l'Etat, le CESER découvre avec intérêt les informations de portée générale décrivant la situation fortement dégradée des administrations publiques au regard de ces critères.

En matière de maîtrise des dépenses publiques, le CESER relève la proposition avancée par la Commission pour l'avenir des finances publiques d'instituer de nouveaux contrats sur le modèle des contrats de Cahors afin de limiter la hausse de la dépense publique à 0,7 % par an entre 2022 et 2027. Il s'interroge sur la suite qui sera donnée à cette proposition dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, et de l'impact pour la Région.

Le CESER regrette la diminution des dotations pour transfert de compensation d'exonération et de compensation de réforme de la taxe professionnelle estimée à 3,3 M€ au titre des variables d'ajustement. Cette mesure pénalise la plupart des Régions dans leur contribution à la relance, alors que le Conseil régional estime à 40 M€ le poids de la crise sanitaire sur ses recettes de 2020.

Le graphique présentant l'évolution de la fiscalité régionale de 1998 à 2021 illustre bien les changements intervenus année après année dans la composition des recettes fiscales de la Région. Il montre toute la complexité d'un système instable dans lequel des parts de ressources nationales se substituent progressivement aux recettes locales, avec ou sans garantie plancher. Le CESER apprécie que les prévisions d'évolution retenues restent dictées par la prudence, conduisant à une progression des ressources de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an pour la période 2022-2027. Il s'interroge toutefois sur le risque de voir apparaître une dégradation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) comme de la taxe sur les cartes grises, considérant les évolutions de la consommation des carburants et du marché de l'automobile. On peut y voir une illustration des contradictions à gérer en lien avec l'Etat, entre une politique plus verte et une perte de ressources.

Le CESER note que les frais de gestion de la fiscalité locale affichent une baisse estimée à 31 % (soit 127 M€), laquelle devrait finalement être compensée pour 2022, mais déplore l'absence de certitude quant à la pérennisation du dispositif.

Par ailleurs, une réforme de la péréquation régionale doit aboutir en 2022, et retiendra évidemment l'attention. En fait, il semble que les parts « historiques » demeureront inchangées, soit 3,65 % pour la Bretagne. Comment la Région apprécie-t-elle le principe de cette reconduction à l'identique ? Quel accueil ont reçu les propositions formulées par le groupe de travail constitué d'élus régionaux en 2019, en vue de rénover les règles de la fiscalité locale ?

Enfin, le Pacte breton d'investissement dans les compétences, initialement porté par 572 M€ de fonds publics, dont 216 M€ de fonds d'Etat pour la période 2019-2022, a bénéficié d'une bonification de 26 M€ en 2021 à destination des jeunes actifs, ce dont le CESER se félicite. Il espère que la perspective de voir une deuxième bonification versée en 2022 se concrétisera rapidement.

***Une stratégie budgétaire réaliste sans renoncement***

Le CESER relève avec satisfaction la volonté exprimée d'inscrire les grandes orientations politiques dès le prochain budget 2022, ce qui illustre l'acuité des attentes dans de nombreux domaines et la mobilisation du Conseil régional pour y répondre au plus vite. Les dépenses dans les lycées devraient constituer le plus gros poste de dépenses avec notamment la mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire et la rénovation thermique dans les établissements. On peut citer un second exemple illustrant la matérialisation des engagements dès 2022 : deux expérimentations seront menées en début d'année à l'échelle de deux EPCI afin d'appliquer la mise en œuvre concrète des droits culturels au plus près des habitants. Le CESER aurait apprécié trouver davantage d'informations sur ces opérations.

Il appréciera ensuite d'être tenu informé des conclusions qui seront tirées de ces actions, et espère voir rapidement l'élargissement de l'offre culturelle au plus près des habitants.

Au cours des dernières années, le CESER a soutenu la stratégie financière poursuivie par le Conseil régional, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement pour renforcer l'épargne régionale et ainsi autofinancer une partie des investissements en réduisant le besoin d'emprunter. Il ne peut aujourd'hui qu'encourager la poursuite de cette ligne de conduite, même si elle est quelque peu assouplie pour répondre à des besoins incontournables (transports, jeunes, installations en agriculture). La Région doit aussi rester en capacité de répondre le cas échéant à de nouveaux besoins imprévus. Il importera évidemment de réagir si la situation se tendait, par exemple dans le cadre de la réapparition de nouveaux contrats financiers de type Cahors, ou du fait des conséquences du Brexit, non évoquées parmi les risques potentiels du mandat.

Face à l'assouplissement de la trajectoire des dépenses de fonctionnement, le CESER constate la réduction du programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2022-2027 à hauteur de 2,8 Md€. C'est 277 M€ de moins par rapport au précédent PPI 2010-2016 qui s'élevait à 3,1 Md€. Cependant, cette projection fixée par le Conseil régional doit lui permettre de répondre aux enjeux des prochaines années, en assurant le financement des priorités stratégiques. Le CESER s'étonne que les grandes dépenses constituant le PPI ne soient pas développées dans le document. Il suivra les corrections susceptibles de toucher les dispositifs et projets antérieurs, du fait du nouveau CPER, de la nouvelle génération de fonds européens et des enjeux de transition. Il ne peut qu'encourager les initiatives qui seront prises en faveur des territoires et des habitants, le Conseil régional confirmant la démarche qu'il entend mener en faveur des plus fragiles. Pour autant, il importe pour l'avenir que la stratégie de recherche et d'innovation, votée en décembre 2020 pour la période 2021-2027, et dont il n'est pas fait mention dans ces orientations budgétaires, conserve toute sa place dans les actions de la Région.

Le CESER relève positivement que le niveau plus mesuré du prochain PPI (467 M€ par an) va permettre de réduire le besoin de financement. Cependant, il souligne que l'encours de la dette poursuivra sa progression pour atteindre 1,6 Md€ en 2027 (vs 1,4 Md€ en 2021) avec un quasi-doublement de la charge correspondant au remboursement du capital sur la période.

S'agissant des conditions de financement actuellement très favorables, le Conseil régional estime un coût moyen de la dette demeurant inférieur à 2 %. Le risque de remontée des taux d'intérêt, et des conséquences qui en découleraient doivent être soulignés. Face aux divers risques de crise précédemment évoqués, les évolutions des marchés devront être suivies attentivement et les priorités à nouveau révisées si besoin. En tout état de cause, les ratios sécuritaires fixés par la Banque européenne d'investissements (BEI) restent largement respectés dans les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2022-2027.

### ***Une encourageante démarche d'évaluation de l'impact des dépenses sur le climat***

La mise en place progressive d'un budget dit « vert » contribuera à soutenir les axes favorables à la transition écologique et à éclairer l'ensemble des décisions prises ou à prendre. Dans un premier temps, ce budget s'apparente à un « budget climat », le CESER relevant en effet que ne sont traités que deux enjeux sur les six prévus à terme, à savoir la lutte contre le changement climatique ainsi que l'adaptation au changement climatique. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre cette démarche à laquelle il entend participer en tant que contributeur à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales. Il convient de souligner que l'évaluation des dépenses de la collectivité va donner un résultat qui devra être complété en fonction des autres enjeux économiques, sociaux, ou environnementaux. Le climat représente un critère de décision important qui ne peut toutefois exclure les autres en raison des liens renforcés entre le climat, la biodiversité, l'économie, ou encore la santé et l'environnement.

## Conclusion

Dans un environnement porteur d'incertitudes diverses, le CESER constate que le Conseil régional reste ambitieux dans ses orientations budgétaires présentées à l'aube d'un nouveau mandat. Ce volontarisme n'ignore pas les divers risques potentiels, lesquels nécessitent une attention constante pour corriger s'il le faut les prévisions.

Si l'endettement augmente encore en réponse aux investissements d'avenir, le CESER considère que les projections concernant les ressources restent établies sur des bases raisonnables. La relance de l'activité est en cours, mais reste fragile, et l'année 2022 devrait apporter rapidement des réponses quant au futur CPER ou dotations de fonds européens notamment. La meilleure articulation doit en permanence être recherchée entre les différentes sources de financement, et la Région s'impose pour piloter efficacement les interventions relevant de son périmètre.

A l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires 2022, le CESER relève l'importance de trois autres dossiers présentés pour avis à cette même session :

- l'un sur la refonte des actuels SRDEII, SRESR et CPRDFOP dans un schéma global de portée stratégique ;
- un autre sur la mise en œuvre du SRADDET avec la nécessité de procéder à quelques modifications pour intégrer certaines dispositions légales ;
- enfin, l'ambition du mandat face au dérèglement climatique.

Au-delà des avis portant sur chacun d'eux, et auxquels il renvoie, le CESER estime important de parvenir à disposer d'une vision d'ensemble, ce qui n'est pas chose aisée au regard de la complexité des dossiers, et des délais très contraints dans lesquels il est amené à les examiner.

Le CESER regrette de ne pas avoir été informé en amont de la teneur de ces dossiers malgré plusieurs rencontres très récentes, et propose d'échanger à l'avenir de façon plus fluide et régulière, pour travailler plus efficacement sur les enjeux d'avenir pour la Bretagne.

Il souligne à nouveau le niveau d'ambition et d'intégration de ces orientations budgétaires et des différents documents de début de mandat qui les accompagnent. Il y voit une prise en compte importante de tous les travaux qu'il mène depuis plusieurs années dans cette direction.

Le CESER sera particulièrement intéressé par les étapes à venir de précision et de mise en œuvre des annonces qui sont faites ici et rappelle sa posture constante de contribution de la société civile organisée à l'action publique régionale.

La ligne de conduite étant maintenant définie au travers des orientations budgétaires tracées pour les prochaines années, le budget primitif pour 2022 apportera prochainement leur déclinaison dans le cadre du premier exercice du nouveau mandat.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

### Orientations budgétaires 2022

Nombre de votants : 97

Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 9

Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Laetitia BOUVIER (JA), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Lydie PORÉE

### Fédération régionale du Planning familial

Association féministe et d'éducation populaire, la fédération régionale Bretagne du Planning familial a pris connaissance avec intérêt de la présentation des orientations budgétaires de la Région pour les années à venir. Nous notons avec satisfaction que les jeunes de Bretagne font partie des 5 objectifs prioritaires du projet politique du mandat en cours, projet qui comprend des actions à articuler avec le Plan de mobilisation pour les jeunes bretonnes établi en 2019. « Permettre à un plus grand nombre de jeunes d'être pleinement acteurs de leur vie, ainsi que de celle de la cité » est un objectif très louable, que l'éducation à la sexualité permettrait de contribuer à atteindre, si la loi du 4 juillet 2001 était appliquée. Alors que celle-ci prévoit 3 séances par an, les élèves rencontrés par le Planning familial déclarent avoir eu 1 à 2 séances d'éducation à la sexualité en moyenne sur l'ensemble de leur scolarité. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans son rapport sur le même sujet publié en 2016 déclare : « 25 % des écoles répondantes déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance en matière d'éducation à la sexualité, nonobstant leur obligation légale ».

Or, l'éducation à la sexualité est un maillon incontournable pour aider chaque jeune à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui. L'approche globale de la sexualité renforce le pouvoir d'agir des jeunes et lutte contre les stéréotypes et discriminations liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. Rappelons que le risque de tentative de suicide reste quatre fois plus élevé chez les jeunes LGBT que dans le reste de la population.

La santé est également mise en avant dans les priorités budgétaires, or ces dernières années sont marquées par une hausse des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les jeunes, qui souvent connaissent mal les effets de ces maladies sur leur santé actuelle et future. En 2020, 13 % des nouvelles découvertes de séropositivité ont concerné les jeunes de moins de 25 ans. Ce triste constat n'est sans doute pas sans lien avec le fait que la loi concernant l'éducation à la sexualité n'est pas appliquée.

Par ailleurs, l'éducation à la sexualité est un outil de lutte contre les violences de genre et contre les féminicides. Jusqu'à ce jour de 2021, 105 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.

La Fédération régionale du Planning familial insiste donc sur la nécessaire mobilisation de la Région pour développer, en plus des politiques mises en place par l'Etat (Education nationale, Santé) des politiques visant à favoriser l'accès des jeunes de Bretagne à l'éducation à la sexualité





## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT prend bonne note que cet exercice de présentation des orientations budgétaires pour 2022 porte avant tout une orientation stratégique et le Président du Conseil régional demande ainsi de lui donner acte de l'expression d'une vision.

L'avis du CESER exprime de ce point de vue une cohérence concernant d'une part un certain nombre d'incertitudes mais aussi une ambition politique ne reniant pas le portage exprimé depuis la mise en œuvre de la Breizh Cop et les crises que nous traversons. Notant au passage que de nombreuses questions restent en suspens puisque faisant le lien avec 3 bordereaux examinés à cette même session, la question d'une fiscalité plus juste reste malgré tout un sujet qui ne trouve pas pour l'instant de réponses à la hauteur des enjeux.

La CGT a bien sûr des réponses à propos des 5 objectifs prioritaires au cœur de toutes les politiques régionales :

- L'accélération des transitions climatiques et écologiques ;
- La prise en compte des enjeux et défis sociaux ;
- La prise en compte des enjeux de l'équilibre territorial ;
- La prise en compte des attentes de la jeunesse ;
- La vitalisation de la démocratie locale et la participation.

Elle se permet dès lors de faire quelques préconisations de priorisation, ainsi :

- Le développement durable n'est pas qu'une citation parmi une autre, il vise l'objectif d'agir différemment pour améliorer la situation des individus dans leur espace naturel ;
- Trop souvent laissé de côté, la question du rôle et de la place des services publics dans l'ensemble des territoires - qui n'est bien sûr pas du seul ressort des collectivités territoriales - montrent à quel point l'imbrication de l'Etat et des collectivités territoriales doit être une solution au lieu d'une compétition d'ailleurs non issue de la genèse de la construction de notre Nation ;
- La question de la place du travail, de son sens, de sa rémunération et de ses bases comme l'émancipation des personnes ne peut plus être mis de côté au motif que cela ne concernerait que « l'esprit d'entreprise » pris par ailleurs parfois par les institutions comme modèle, ce qui est une hérésie ;
- Enfin - et pour rester dans des propos relativement rassemblés - la CGT insiste sur le fait que le territoire fait sens commun c'est pourquoi l'entreprise comme l'administration ne peuvent faire comme si cela était « une question à part ».

Pour en revenir à l'avis du CESER, la CGT insiste sur le fait que, comme pour d'autres bordereaux, elle partage le fait que certains déclics se font jour suite à ses propres travaux qui ne se résument pas à commenter des décisions mais bien de faire des propositions.

Les grands maux de notre société ne seront pas tous réglés dans cette enceinte par le pouvoir exécutif régional ni par d'autres niveaux des collectivités territoriales.

Cependant quoique les niveaux de prise de décision soient : réduire de façon urgente la précarité et la montée des inégalités en garantissant la capacité de vivre dignement et l'accessibilité aux droits et aux services essentiels se réalisent bien en proximité aussi.

La forme aigüe de « l'insécurité sociale » demeure bien « l'insolidarité ».

La solidarité n'est certainement pas une forme de charité mais bien la base d'une autre répartition des richesses et d'un rééquilibrage des moyens contributifs aux besoins réalisés.

Notre société doit faire preuve de capacités d'initiatives pour rester une société humaine et pour ce faire elle ne peut se résoudre à s'en prendre à son lieu d'existence : la planète bleue.

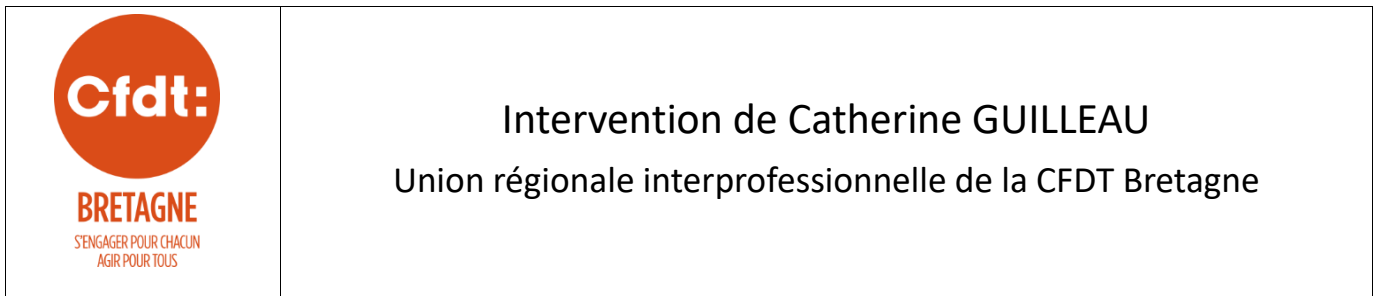
La CGT attend bien évidemment les prochaines étapes dont le budget primitif 2022 qui doit absolument porter, même avec les limites des exercices du pouvoir de l'échelon régional, une traduction d'une société en route pour une belle aventure en Bretagne, comme ailleurs, pour le droit d'une vie, libre, digne, solidaire et donc heureuse.

Reliant ses propos aux trois autres bordereaux de portée politique examinés ce jour par notre assemblée, la CGT se veut exigeante puisqu'il faut « ouvrir les yeux » pour rendre « le souhaitable » possible.

Budget vert, refonte des actuels schémas (SRDEII, CPRDFOP et SRESR) dans un schéma global de portée stratégique, modification du SRADDET et l'engagement climatique de la Région forment un tout relativement audacieux au regard des débats actuels dans le pays et dans une démocratie plus que chahutée.

Nous sommes bien aujourd'hui dans une session qui examine un socle de propositions phares pour aider à société se faire et s'émanciper pour construire les transitions justes.

Dans une situation qui se crispe à nouveau du point de vue sanitaire en cette fin d'année, dans la perspective de la session de février qui devrait entrer dans le vif des sujets, le CESER - par ailleurs saisi sur deux sujets majeurs - aura à poursuivre dans sa dynamique de contribution à une construction de réponses alternatives.



Comme rappelé dans l'avis du CESER, l'exercice des orientations budgétaires pour l'année 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance économique accompagné de nombreuses incertitudes avec une reprise économique qui pourrait être impactée par les tensions sur les matières premières, les difficultés de recrutement. Ces orientations budgétaires devraient être déclinées dans le futur budget primitif 2022 et les suivants. Pour la CFDT, la crise actuelle et ses conséquences pluriannuelles devront être prises en compte.

La CFDT partage les 5 objectifs transversaux prioritaires proposés qui seront au cœur de toutes les politiques régionales :

- L'accélération des transitions climatiques et écologiques ;
- La prise en compte des enjeux et défis sociaux ;
- La prise en compte des enjeux de l'équilibre territorial ;
- La prise en compte des attentes de la jeunesse ;
- La vitalisation de la démocratie locale et la participation.

Pour la CFDT, les transitions climatiques et écologiques sont des impératifs qui nécessitent des changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production. Des changements qui doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens pour que cette transition soit juste et partagée.

C'est pourquoi, pour la CFDT, cette démarche doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités du quotidien des travailleurs et des citoyens. Il en va de l'acceptabilité et de la légitimité des objectifs et sous objectifs proposés.

Elle ne pourra se faire sans la participation des organisations syndicales et patronales tant au niveau des territoires que des entreprises. Pour la CFDT, cette transition doit non seulement être négociée mais elle doit aussi être « juste ». Tous les territoires ne sont pas égaux, il faudra tenir compte de leurs aspirations. Il en est de même pour la population et les travailleurs. Pour la CFDT, il ne peut y avoir de « transition juste » sans un « pacte social et économique de la conversion écologique ».

La prise en compte des attentes de la jeunesse, qu'elle soit étudiante, sortant de formation, intérimaire ou salariée connaît des difficultés aggravées dans la période de crise actuelle. Pour la CFDT, la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de la jeunesse constitue une ardente priorité pour le Conseil régional dans les semaines et mois à venir. Les différentes politiques du Conseil régional sont concernées.

La CFDT partage et votera cette contribution du CESER.



## Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Comme le souligne l'avis général du CESER, ces Orientations budgétaires pour 2022, les premières de la nouvelle mandature, ont pour principal intérêt d'éclairer le projet politique sur lequel s'engage l'exécutif régional pour les années à venir.

Même s'il faudra attendre le Budget 2022 pour en mesurer la portée concrète, on peut déjà dire que les orientations présentées revendiquent de manière beaucoup plus claire que par le passé la nécessité d'engager de véritables ruptures - la Région évoquant même au détour de sa présentation « un nouveau modèle de développement à assumer ». La FSU le note avec satisfaction d'autant plus qu'elle a appelé pour sa part à plusieurs reprises l'exécutif régional mais aussi notre CESER à sortir des faux-semblants de la « transition douce » pour regarder en face les réorientations radicales qui s'imposent si l'on veut vraiment faire primer l'intérêt écologique et le progrès social.

On ne peut donc que se féliciter de voir réaffirmé ici la volonté de rendre effectif le principe de conditionnalité pour les politiques futures, même si on regrettera que le principe évoqué semble davantage subordonné à l'impératif écologique qu'à celui de la cohésion et de la justice sociale.

Mais la principale nouveauté de l'exercice budgétaire qui s'annonce et que confirment plusieurs autres dossiers à l'ordre du jour de cette session, c'est la volonté d'une programmation à la fois renforcée et plus stratégique où les différents schémas régionaux que nous connaissons actuellement ne seront plus seulement appelés à se répondre les uns aux autres mais devront s'intégrer en un tout au service des priorités écologiques et sociales.

Là encore ce n'est pas la FSU qui s'en plaindra. En matière de santé, d'éducation et de recherche, mais aussi bien en matière d'accès aux transports ou au logement, la FSU défend la nécessité d'un puissant effort de programmation - et pour elle la réponse à ces besoins sociaux, actuels et futurs, passe par la présence forte des Services publics. Souhaitons donc que dans le dialogue musclé « avec Paris » auquel le « Plus de Bretagne » revendiqué ici est censé conduire, la préservation des Services publics aujourd'hui mis à mal dans nos territoires ne sera pas oubliée, ni troquée contre divers succédanés aux noms variables (« services d'intérêt général », « services au public », etc.) et au contenu flou.

La FSU regarde en tous cas avec intérêt les différents engagements annoncés en attendant de voir comment ils seront concrétisés dans le Budget 2022. Elle sera attentive notamment à la façon dont le Budget 2022 traduira l'annonce faite ici d'un « recalibrage » du PPI, en particulier s'agissant de la poursuite du programme immobilier des lycées : il ne faudrait pas en effet que soit oublié l'engagement fait à la fin de la mandature précédente de porter le PPI Lycées à 1 Md€.

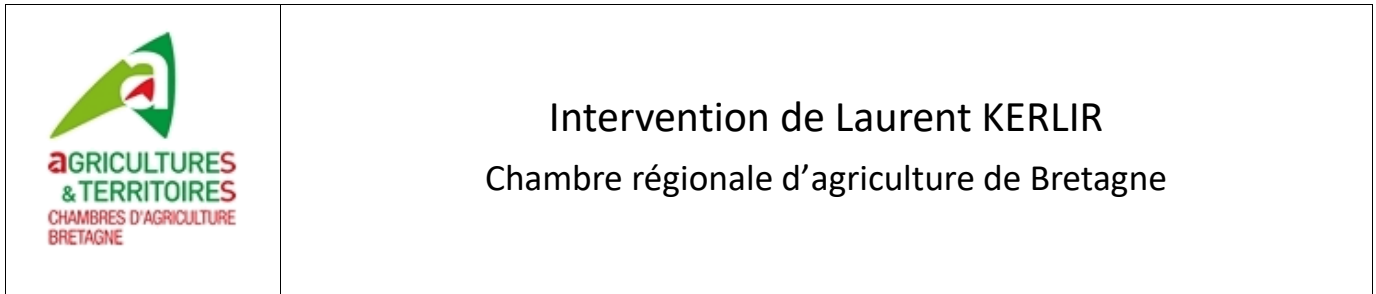
Toujours en matière de formation, la FSU sera aussi très attentive à ce que la mise en cohérence annoncée du Schéma de Développement économique et de l'Innovation avec celui de l'Enseignement supérieur recherche et avec le CPRDFOP ne conduise pas à subordonner les objectifs de formation à la seule réponse aux besoins des entreprises. Le document spécifique présenté par la Région sur ce sujet à cette même session a beau récuser explicitement toute tentation adéquationniste dans ce rapprochement, ce sera à la future « vision stratégique partagée » de nous en convaincre.

Une suggestion pour finir sur le sujet de la programmation stratégique que défend ici la Région : puisque le changement de modèle est à l'ordre du jour, en particulier en matière de production agricole, et puisque la Région semble vouloir faire de la formation l'un des leviers du changement, elle serait bien inspirée de se pencher sur le déséquilibre singulièrement défavorable à l'enseignement agricole public en Bretagne.

Alors que la Région semble vouloir mener plusieurs expérimentations audacieuses, pourquoi ne porterait-elle pas auprès des autorités académiques un projet de « lycée public de l'agroécologie et de l'agroforesterie » ? et pourquoi pas un futur Campus des métiers et des qualifications afin de lui donner un rayonnement régional ?

Le mirobolant projet de campus agricole privé « Hectar » dans les Yvelines porté par le milliardaire Xavier Niel, après l'ouverture cette année à Laval d'un « CFA du lait » par le géant Lactalis, démontrent que de gros intérêts capitalistiques cherchent aujourd'hui à faire main-basse sur la formation agricole pour imposer aux futures générations leur solutionnisme technique dans ce qu'il a de plus destructeur pour l'environnement et de plus aliénant pour les travailleurs.

Face aux appétits de la « start-up nation » dont nous voyons chaque jour un peu plus les effets délétères, la Bretagne s'enorgueillirait à opposer un contre-modèle de formation, porteur d'avenir pour la planète comme pour le travail et les savoirs humains.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Les orientations budgétaires formulées pour 2022 donnent le LA pour la nouvelle mandature. Elles éclairent sur les perspectives ouvertes et la stratégie suivie, sur la stratégie financière de la collectivité, et son adéquation avec le projet politique de la collectivité.

C'est donc, comme l'introduit le document, un exercice de cohérence et l'expression d'une vision.

Ce document met à juste titre en évidence la nécessité d'articuler le temps long des transitions et les impératifs d'immédiateté.

Il observe la conjoncture inédite, avec une reprise vigoureuse, singulièrement en Bretagne, après une récession moins forte déjà en 2020. Le rôle du secteur agroalimentaire dans la structure de l'économie régionale y est reconnu, tout comme les éléments forts de cohésion sociale et de dialogue social.

A l'heure du rebond pour toute l'économie, rappeler la mobilisation du secteur agricole et alimentaire dans le plus fort de la crise de 2020 nous semblait effectivement nécessaire.

Les orientations proposées visent à engager et accélérer les nécessaires dynamiques de transformation de l'économie bretonne, avec l'objectif de produire « **moins de carbone et plus d'emplois** », pour donner du sens à une nouvelle croissance.

Pour notre secteur, nous le traduisons comme « **pour une consolidation de la capacité productive de l'agriculture bretonne, avec une trajectoire sociale qui permet aux actifs de bien vivre de leur métier, et une trajectoire de recherche permanente de solutions vers une agriculture régionale moins carbonée** ».

C'est un peu long pour une « punch line », nous vous l'accordons, mais c'est notre façon de faire écho à la ligne conductrice que vous formulez dans le document relatif à la Région stratégique : **l'impératif de COHERENCE**.

C'est ce même impératif que nous formulons dans notre lettre ouverte relatif aux enjeux pour l'élevage en Bretagne.

Ces orientations budgétaires se construisent dans un contexte d'incertitudes majeures dont nous partageons l'analyse. Des incertitudes qui invitent à l'humilité, et aussi à de la concertation et du dialogue permanent. Gardons du plus fort de la crise de 2020 notre capacité de dialogue et de mobilisation des acteurs socio-économique, les enseignements des périodes de crise nous sont utiles.

Les orientations budgétaires reprennent les objectifs et les feuilles de route issues de la Breizh Cop. Nous apprécions d'y lire que « **s'est imposée l'idée que s'attaquer au défi climatique sans tenir compte des risques de cohésion sociale et territoriale serait une impasse** »

Nous serons attentifs à ce que la traduction des orientations budgétaires en programmation budgétaire confirme cette préoccupation. Des transitions accélérées avec des critères de conditionnalité des aides très en rupture, sans progressivité, pourraient exclure. Or des transitions qui excluent seront des transitions manquées.

La mise en œuvre du projet de mandat devra s'appuyer sur les organisations professionnelles et les corps intermédiaires qui constituent des cordes de rappel fort utiles. Elles seront autant d'éléments de réassurance dont la collectivité régionale ne doit pas se priver.

Les éléments de méthode proposés pour entraîner une dynamique collective prévoient cohérence et articulation entre différents schémas et partenariats, en s'appuyant sur les instances régionales existantes. Veillez à ce que ces instances ne soient pas des « grands messes » où il n'est pas toujours facile de se retrouver. La concertation et le partenariat ne doivent pas être que des mots. Les travaux d'élaboration du SRDEII, du CPRCFOP et du SRESR qui seront lancés concomitamment pour rapprocher les enjeux de développement économique et les questions sociales seront l'occasion de le montrer.

Des 2022, des engagements pour la mandature seront matérialisés.

Nous serons particulièrement attentifs au prolongement des financements mobilisant le FEADER et ses enveloppes augmentées.

**2022 doit être l'année qui ouvre la voie d'un mandat qui renforcera ce qui fait la richesse de la Bretagne : son intensité humaine, et son élevage. Le renouvellement des générations et le rebond de l'élevage doivent trouver une place significative dans ces orientations budgétaires régionales.**

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC salue l'exposé des Orientations Budgétaires donnant la stratégie politique du Conseil régional sur le temps long de la mandature, témoignant de sa volonté d'inscrire la lutte contre le changement climatique comme une priorité aux côtés d'enjeux sociaux et démocratiques.

La Bretagne reste une région où la relance est forte. Les indicateurs économiques sont meilleurs que la moyenne nationale. Cependant il reste beaucoup de sujets d'inquiétude : les difficultés de recrutement, des métiers indispensables en tension, tels que les transports, les métiers de service, les difficultés rencontrées sur le logement et la mobilité, une pénurie sur certaines matières premières avec son corolaire d'augmentation des prix dans un contexte de paupérisation d'une frange de la population d'où des inquiétudes face à des risques sociaux pouvant en découler, susceptibles de fragiliser les perspectives d'activité et la cohésion sociale.

La CFTC retient de ces Orientations Budgétaires la transversalité des politiques sectorielles : santé-environnement ; climat-biodiversité-économie ; de beaux enjeux complexes mais nécessaires, tout ceci en cohérence avec les objectifs de la Breizh-Cop.

La CFTC souligne l'effort de la région dans la révision des documents stratégiques SRDEII, SRESR, CPRDFOP sans oublier le STRADDET pour qu'ils constituent un schéma d'ensemble de portée structurante même si une vision globale reste difficile au regard de leur complexité.

L'écriture d'un tel projet s'inscrivant dans un temps long nécessitera des corrections avec des arbitrages notamment parce que les transferts de compétences ne s'accompagnent pas systématiquement de transfert de financement à la hauteur des besoins. C'est pourquoi la CFTC souhaite qu'au travers de ces Orientations Budgétaires volontaristes, le Conseil régional associe ses partenaires de la société civile afin que la Bretagne avance collectivement.

Je vous remercie de votre attention.





## Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Les orientations budgétaires 2022, tout comme celles de 2021, se présentent dans un contexte global sans précédent.

La contextualisation de ces orientations budgétaires qui s'inscrivent d'ailleurs comme cela est précisé dans une perspective inédite de mandat de 7 ans, nous semble particulièrement juste, pertinente, clairvoyante sur les caractéristiques du monde qui nous entoure et nous contraint :

- tensions géopolitiques, endettements publics records associés à des taux d'intérêts paradoxalement bas mais liés à la politique très accommodante de la Banque centrale européenne, politique monétaire qui devrait assez rapidement être normalisée compte tenu d'effets pervers déjà perceptibles et potentiellement plus affirmés demain ;
- risque inflationniste et donc récessif ;
- tensions sur l'accès aux produits alimentaires dans de nombreux pays ;
- tout en ayant à l'esprit la menace que fait peser le réchauffement climatique sur l'équilibre du monde.

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive mais nous tenions à souligner la qualité du texte introductif à ces orientations budgétaires.

Les performances récentes de l'économie bretonne apportent dans un tel contexte un contraste bienvenu :

- la Bretagne a connu en 2020 la moins forte récession des régions françaises ;
- elle affiche aujourd'hui le plus faible taux de chômage des régions françaises ;
- et semble être l'une des régions, et peut-être la région, la plus attractive de France.

Tout ceci alors que la France devrait connaître une croissance de l'ordre de 6,6 % cette année.

Il nous semble toutefois essentiel de souligner qu'une telle croissance se fait en 2021 au prix d'un déficit public record de 8,4 % du PIB, donc équivalent à la croissance en valeur de notre économie nationale. Ce déficit public record alimente donc de façon décisive cette croissance que nous pouvons qualifier d'historique, mais qui ne représente, rappelons-le, qu'une correction de la chute d'activité enregistrée en 2020. Les orientations budgétaires ne semblent pas, par contre, décrire selon un degré de précision symétrique l'étai qui enserme les entreprises confrontées à des difficultés d'approvisionnement et des augmentations de prix des matières premières sans pouvoir toujours répercuter ces hausses dans les prix de vente, notamment pour ce qui concerne l'agriculture et l'agroalimentaire. Une telle situation fragilisera nombre d'entreprises de ces secteurs.

En ce qui concerne les orientations budgétaires de la Région, celles-ci amorcent une évolution avec une moindre maîtrise affichée de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Au cours des exercices précédents, nous avons pleinement approuvé la volonté de la Région de réduire les dépenses de fonctionnement à périmètre constant hors charge d'intérêts et hors transports afin de préserver des capacités d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. La trajectoire annoncée de ce même agrégat révèle une progression annuelle de 0,4 point, à la place

d'une baisse de 0,75 point tenue ces dernières années, soit une modification à la hausse de 1,15 point de la trajectoire des dépenses de fonctionnement.

Nous espérons que ce qui est qualifié dans les orientations budgétaires, je cite, de « léger assouplissement des normes d'évolution des dépenses » ne conduira pas à des renoncements en matière d'investissement ou à une augmentation trop marquée de l'endettement de la Région.

A la lecture des documents présentés, nous relevons que l'encours de la dette va continuer d'augmenter, le ratio Annuité/Epargne de gestion va se dégrader en passant de 25 % à 45 % en 2027 et la capacité de désendettement va s'accroître pour se rapprocher des 6 ans.

Nous attirons l'attention de la Région sur l'inévitable sortie du « quoi qu'il en coûte » qui se conjuguera avec la toute aussi inévitable remontée des taux d'intérêt, deux éléments majeurs qui doivent inciter à la sobriété en matière de dépenses, notamment de fonctionnement, sachant, comme l'indiquent les orientations budgétaires que le réchauffement climatique menace et qu'en conséquence des investissements et des accompagnements devront être décidés et mis en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Gilles MARECHAL

### Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

Au nom de la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne et d'Initiative Bio Bretagne

Nous partageons globalement les orientations budgétaires présentées, prélude à une action qui veut s'inscrire dans la durée.

Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui concerne au premier chef les CIVAM et Initiative Bio Bretagne, nous voulons souligner qu'il dresse une liste de priorités qui nous semble à la fois pertinente et cohérente, en ciblant 4 défis

1. Le premier est le **défi climatique**. Plus qu'ailleurs, la Bretagne est marquée par la contribution de la chaîne alimentaire aux émissions affectant le climat : la part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre en Bretagne est estimée à environ la moitié du total. Il importe donc de viser une réorientation en profondeur, et non une simple adaptation, des secteurs de l'agriculture, des industries alimentaires, de la logistique, de la distribution et de la consommation. Les Pays-Bas, comparables à la Bretagne en terme de concentration excessive des productions animales, ont tiré les conséquences des impacts de l'élevage en prévoyant une réduction de 30 % du cheptel. La Bretagne ne devrait-elle pas songer à de tels marqueurs de rupture, pour piloter et non subir une évolution inéluctable ? Les pratiques agricoles les plus respectueuses du climat, aujourd'hui maîtrisées par un nombre de producteurs qu'il faut encore faire croître, sont des ressources à mettre en œuvre à grande échelle. Les plus emblématiques, comme l'agriculture biologique et l'élevage herbager, ne sont pourtant pas citées dans le document d'orientations budgétaires.
2. Le second est le **défi social**. Côté consommateurs, la pandémie a mis en évidence comment des ménages ont pu brusquement sombrer sous la ligne de détresse alimentaire, alors qu'ils s'en croyaient abrités. Aujourd'hui c'est près d'un français sur 6 qui ne peut se nourrir correctement selon les critères de la FAO, et a recours à une aide alimentaire qui ne peut ni ne doit être un palliatif structurel et permanent. Toutes les actions de lutte contre la précarité alimentaire sont donc bienvenues, en lien avec les départements, en charge des solidarités. Nous suggérons de prendre aussi en considération la contribution, supérieure à celle des chaînes industrielles, des chaînes alimentaires issues de l'agriculture biologique et durable pour l'emploi et donc le revenu des Bretons.
3. Le troisième défi est **générationnel**. Face aux départs massifs d'agriculteurs qui attendent la Bretagne dans les dix prochaines années, nous appuyons sans réserve la démarche d'états généraux de l'installation et de la transmission, et nous engageons à y contribuer activement. Nos organisations portent depuis longtemps des actions, d'abord jugées originales voire utopistes avant d'en inspirer d'autres, comme les cafés-installations ou la démarche « de l'idée au projet ». Selon nous toutes les installations ne se valent pas, et il est important de différencier les soutiens en fonction de critères comme le climat et le respect de l'environnement, la contribution à bien nourrir toute la population bretonne, et la création d'emplois pérennes et épanouissants.
4. Le quatrième défi porte sur la **gouvernance**. Le Conseil Régional note très justement le caractère structurant du système alimentaire, et sa vulnérabilité face aux crises. La Région peut, et selon nous doit, assumer un

rôle majeur pour préparer la résilience des systèmes alimentaires à l'échelle des territoires, avec tous les acteurs concernés et au premier chef les mangeurs. Ceux-ci, et notamment les plus vulnérables, ont été trop souvent tenus à l'écart des instances stratégiques. Déjà 5 territoires bretons se sont engagés dans un projet, nommé ATLASS, avec la FRCIVAM, Agrocampus et Terralim, pour anticiper les futures crises. Cette expérience collective, appuyée sur l'analyse scientifique et le dialogue citoyen, pourrait inspirer un mouvement d'ampleur régionale. Le plan de relance ouvre des opportunités pour que la Bretagne fasse valoir son expertise sur un sujet d'avenir. Elle pourrait, à l'instar de l'aire de Montpellier, fédérer un pôle de compétences en matière de recherche et d'innovation sociale sur l'alimentation.

Notre soutien à la nature des grandes priorités régionales se double d'un appel à ce que chacune d'entre elles vise un haut niveau d'ambition et des choix opérationnels clairs. Les menaces climatiques et environnementales, sociales, économiques et générationnelles exigent de voir grand et vite pour le bien manger de tous les Bretons, en harmonie avec les autres habitants de notre unique planète.



## Intervention de Emmanuel THAUNIER

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Les orientations budgétaires pour 2022 prennent place dans un contexte marqué par trois incertitudes : en premier lieu, la permanence d'une crise sanitaire, dont l'ampleur s'est réduite, mais qui reste source de fragilités économiques et sociales ; en deuxième lieu, les perspectives financières de la Région malmenées par la crise en 2020 et 2021 et dont la nature des ressources évolue ; enfin la capacité de la collectivité régionale à accompagner, voire impulser, la relance de l'activité économique, dans un monde affecté par la réinterrogation de la relation au travail, sur la santé et sur ses modes de vie.

Dans ce contexte, l'intention du Conseil régional de contenir à 1,1% l'augmentation des dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'investissement de 2,8 milliards d'euros d'ici 2027 doit lui permettre d'assumer ses compétences et de financer les transitions et la modernisation des infrastructures bretonnes.

Ces orientations appellent cependant deux remarques de notre part : sur les ressources du budget régional et sur les axes d'intervention via ce budget.

Depuis plusieurs années, la nature des ressources fiscales attribuées aux régions est modifiée. La TVA, collectée à l'échelle nationale et redistribuée par l'Etat y prend une place devenue majeure, représentant plus du tiers des recettes totales. Depuis 2021, cette taxe s'est substituée à la part perçue par la Région sur les impôts de production. L'objectif de cette réforme est de réduire ce type de fiscalité, déconnectée de la performance économique réalisée par l'entreprise, afin de redonner, aux activités industrielles notamment, des marges de compétitivité par rapport aux concurrents étrangers qui ne supportent pas de telles taxes. En Bretagne, plus de 34 000 entreprises, donc une très large majorité de petites et moyennes entreprises, ont bénéficié de cette mesure avec un allègement de 380 millions d'euros de cette fiscalité.

En contrepartie, la Région se voit attribuer une part croissante de TVA, qui est, elle, une contribution dynamique, reflétant globalement l'évolution de l'économie. Il y a donc une logique certaine à affecter à la collectivité ayant en charge le développement économique une ressource fiscale liée à ce domaine.

Par ailleurs, les orientations budgétaires dressent parmi les cinq priorités d'intervention du Conseil régional des enjeux sociaux, notamment la lutte contre la pauvreté. Cet objectif est louable, évidemment. La disparition de la pauvreté est un dessein que nous soutenons. Mais est-ce bien une priorité pour la Région alors que la compétence sociale est exercée principalement par l'Etat et les départements, voire par les communes ?

Les orientations budgétaires du Conseil régional citent pourtant la limitation des financements croisés entre collectivités territoriales, afin de rendre plus lisible et cohérente la dépense publique pour le citoyen. Cette intention devrait être suivie d'effets en permettant de dégager des marges de manœuvre sur ses responsabilités premières pour le Conseil régional.

Concrètement, les efforts sur la réindustrialisation et la relocalisation des activités industrielles ainsi que l'adaptation des ressources humaines et la formation face aux besoins cruciaux de recrutement ressortent peu des objectifs énoncés par le Conseil régional. Il nous apparaît nécessaire de voir apparaître ces sujets dans le budget de

la collectivité pour 2022, manifestant une priorisation des interventions par rapport aux défis immédiats qui pourraient remettre en cause la reprise de l'économie.

Je vous remercie de votre attention.